

## Formulaire d'inscription



Je m'inscris au **séminaire/événement** suivant :

Véronique

Ragna

**MA YONI, MON AMOUR** avec Véronique de La Cochetière du 25.-26.05.2022 à Constance (325,- €\*)

\*) **tarif réduit : 295,- € (10,- € reversés au fonds MYMA)**

Je réserve une séance individuelle: si possible le VEN 24.05.2024  | le LU 27.05.2024 .

Nom \_\_\_\_\_ Date de naissance (avec heure approx.) \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(rue)

\_\_\_\_\_ (pays / code postal / ville)

Téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

eMail \_\_\_\_\_

*ATTENTION : Lors de l'envoi d'e-mails, il arrive souvent que nos e-mails atterrirent dans le dossier des spams. D'où notre demande : vérifiez impérativement votre dossier spam lorsque vous attendez des e-mails de notre part. Si vous trouvez quelque chose, veuillez activer notre domaine (c'est-à-dire hier-in-mir.de) (= > liste blanche) afin que nous puissions communiquer sans problème par e-mail à l'avenir.*

Profession \_\_\_\_\_

Mon inscription est obligatoire. J'ai lu et j'accepte les **conditions de participation (CGV)** => page 2).

## Protection des données (RGPD)

*J'accepte que les informations que j'ai fournies dans le formulaire d'inscription soient collectées, traitées et stockées pour l'exécution de mesures précontractuelles et pour l'exécution du contrat conclu.*

Les données seront supprimées lorsqu'elles ne seront plus nécessaires à l'exécution du contrat. Vous pouvez également demander vous-même la suppression de vos données à tout moment en envoyant un e-mail à <[achtsam\[at\]hier-in-mir\[dot\]de](mailto:achtsam[at]hier-in-mir[dot]de)>. Les obligations de conservation légales et contractuelles ne sont pas affectées.

Les envois sont généralement effectués par e-mail, mais peuvent également être transmis par voie postale, par messenger ou en personne.

Vous pouvez à tout moment demander à être supprimé de certaines ou de toutes les listes de distribution de la newsletter, ou à ce que des adaptations individuelles soient effectuées. Vous trouverez des informations détaillées sur le traitement des données des utilisateurs dans la **déclaration de protection des données** sur le site Internet [www.hier-in-mir.de](http://www.hier-in-mir.de).

Lieu, date

Signature

Veuillez joindre à votre inscription un acompte de **135,00 €** sur mon compte allemand auprès Postbank (Ruth Ragna Axen, **IBAN**: DE18 6807 0224 0664 6566 00, **BIC**: DEUTDE33XXX). Vous recevrez une confirmation d'inscription avec les informations sur le cours après votre inscription complète. Vous êtes priés d'apporter le montant restant **de 190,00 €** en espèces au cours ou de le virer au plus tard à la réception de la confirmation d'inscription (environ quatre semaines avant le cours) sur le compte de l'animatrice qui y est indiqué. Merci beaucoup.

# Conditions générales de vente (CGV)

## Conditions de participation à l'offre de séminaires

### 1. Généralités

Toutes les offres de séminaires dans le cadre de notre institut, ci-après dénommé "organisateur", sont basées sur les présentes **conditions générales de vente (section Conditions de participation à l'offre de séminaires)**.

### 2. Objet du contrat

L'organisateur propose des groupes d'auto-expérience, des ateliers, des séminaires et des formations. L'objet fondamental du contrat est l'inscription et la réservation obligatoires des manifestations, les dispositions en cas d'annulation et de résiliation, ainsi que les conditions générales de participation. Les offres proposées en plus, telles que les sessions individuelles, les conférences et les soirées à thème ouvertes sont réglées séparément.

### 3. Inscriptions / formation du contrat

mission et la confirmation de la déclaration de participation remplie et signée (**formulaire d'inscription | déclaration de participation**) par voie postale, par transmission électronique de l'inscription par e-mail ou par accord oral / inscription électronique informelle suivie d'une déclaration de participation écrite.

Chaque participant recevra une confirmation d'inscription par e-mail après réception de son inscription/déclaration de participation et du paiement (partiel) des frais de cours correspondants. Si la formation que vous avez choisie est déjà complète, nous vous en informerons immédiatement, inscrirons votre inscription sur une liste d'attente et vous informerons dès qu'une place se libérera.

### 4. Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription par écrit jusqu'à **quatre semaines** avant le début d'un atelier (la date de réception par l'organisateur faisant foi). Une partie des frais de séminaire est alors due à titre de frais d'annulation et de traitement. (Le montant des frais d'annulation dus dépend du cours et sera communiqué dans la facture) En cas d'annulation ultérieure du contrat, la totalité des frais de séminaire sera due, sauf si vous désignez un remplaçant approprié. Les événements continus (par exemple les formations) sont soumis à leurs propres conditions de participation et d'annulation.

Si nous devons annuler un événement pour des raisons importantes (par exemple en cas de maladie de l'animatrice ou de l'animateur ou en cas de nombre insuffisant de participants), le participant a droit au remboursement intégral des frais de séminaire déjà payés, les participants n'ont aucun autre droit à cet égard.

Frais d'annulation Ma Yoni - Mon Amour

- Si la participation est annulée avant le 25 février 2024, le paiement sera remboursé après déduction de frais administratifs de 50,00 €,
- Si l'annulation intervient après le 25 février 2024, le paiement sera remboursé après déduction de 135,00 € de frais d'annulation,
- En cas d'annulation à partir du 25 avril 2024, le montant total du cours sera retenu.
- Si le participant apporte un remplaçant adéquat, la place au cours peut être transférée sans frais.
- Si l'atelier est annulé par l'organisateur, les frais de cours seront intégralement remboursés si aucune date de remplacement ne peut être proposée.

### 5) Conditions générales de participation

Aucune connaissance préalable spécifique n'est requise pour participer aux différents événements. La condition de participation aux manifestations en plein air / excursions dans la nature est un niveau normal d'agilité physique, car les excursions peuvent aussi se dérouler hors des sentiers battus. Une assurance accident est recommandée.

La participation aux séminaires est volontaire. Vous êtes entièrement responsable de vous-même et de vos actes à l'intérieur et à l'extérieur du cours. Vous assumez vous-même les dommages causés et libérez l'organisateur, les animateurs de cours et les hôtes sur les lieux de l'événement de toute prétention en responsabilité. Il est de votre responsabilité de vous assurer vous-même le cas échéant (par ex. assurance accident/responsabilité civile).

L'organisateur n'est responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, conformément aux dispositions légales.

L'animateur du séminaire/le coach/le formateur est habilité à donner des instructions aux participants pour la durée et dans le cadre de l'événement.

En cas de problèmes de santé ou psychiques identifiables, pour lesquels un danger pour soi-même ou pour les autres ne peut être exclu, l'animateur du séminaire se réserve à tout moment le droit de ne pas poursuivre la collaboration et, le cas échéant, d'expulser les personnes participantes du séminaire. Dans ce cas, les frais de cours seront remboursés au prorata. Toute autre réclamation est exclue.

Les maladies infectieuses contagieuses ou les symptômes qui les indiquent excluent toute participation aux séminaires. Les mesures d'hygiène nécessaires, raisonnables et légales sont, si nécessaire, mises en œuvre par l'organisateur dans le cadre d'un concept d'hygiène approprié. Un non-respect délibéré de la part des participants peut conduire à une expulsion du groupe.

Un participant ne respecte pas le contrat si, malgré un avertissement, il perturbe durablement l'événement ou s'il se comporte de manière très contraire aux bonnes mœurs, de sorte que le bon déroulement de l'événement ne peut plus être garanti. Si un renvoi du groupe doit être prononcé pour ces raisons, les frais de cours ne seront pas remboursés. Il en va de même pour les frais éventuellement déjà payés sur le lieu du séminaire (nuitée/pension complète).

Nous attirons votre attention sur le fait que les séminaires et les formations ne remplacent pas un traitement médical ou psychiatrique. Si vous n'êtes pas en pleine possession de vos moyens physiques ou psychiques, si vous êtes dans un état de santé fragile ou si vous suivez un traitement médicamenteux, veuillez nous en informer spontanément avant le début du cours. Si vous suivez un traitement psychothérapeutique ou psychiatrique, vous devez clarifier à temps avec votre thérapeute ou votre médecin et avec nous si une participation au séminaire semble judicieuse.

### 6. dispositions finales

Le présent contrat et son exécution sont exclusivement régis par le droit de la République fédérale d'Allemagne.

Mise à jour : janvier 2023